



FSMA_2021_03 dd. 25/01/2021

eCorporate : adaptations pour permettre le dépôt de rapports financiers annuels en European Single Electronic Format

Champ d'application

Emetteurs dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé

Résumé/Objectifs

La présente communication a pour objectif d'informer les sociétés concernées que la plateforme eCorporate a été adaptée pour permettre le dépôt de rapports financiers annuels en European Single Electronic Format (ESEF).

Structure

<u>1. Introduction</u>	1
<u>2. Aspects techniques et pratiques du dépôt en ESEF</u>	1
<u>3. Validation</u>	2
<u>4. Environnement de test ESEF</u>	3

1. Introduction

La plateforme eCorporate a été adaptée pour permettre le dépôt de rapports financiers annuels en ESEF. Il est donc dès aujourd'hui possible de télécharger sur eCorporate des rapports financiers annuels établis en ESEF.

2. Aspects techniques et pratiques du dépôt en ESEF

Le déposant doit tenir compte des aspects techniques et pratiques suivants ¹:

1. Les rapports financiers annuels qui n'incluent pas de comptes IFRS consolidés doivent être téléchargés sous forme de fichier XHTML.
2. Les rapports financiers annuels qui incluent des comptes IFRS consolidés doivent être téléchargés sous forme de dossier ZIP (contenant un seul fichier XHTML).

¹ Pour de plus amples informations concernant eCorporate, veuillez vous référer à la [circulaire FSMA 2013 16](#).

3. Différentes extensions de fichier peuvent être associées à un fichier XHTML. Seules les *extensions de fichier* .HTML et .XHTML sont acceptées. Le fichier lui-même doit toujours être en XHTML.
4. Aucun code exécutable ne peut être intégré dans un fichier ESEF.
5. La taille des fichiers déposés ne peut excéder 50 MB.
6. Le format ESEF doit être utilisé pour le document principal téléchargé.
7. Pour que l'obligation de mettre le rapport financier annuel à disposition sous forme de brochure également soit toujours respectée, la FSMA recommande de toujours télécharger un fichier PDF *en annexe* au document ESEF principal.
8. Les émetteurs qui présentent aussi leur rapport financier annuel dans un format autre que l'ESEF feront toujours explicitement référence au document officiel établi en format ESEF. Les sociétés qui établiront leur rapport financier annuel 2020 en format ESEF également, mais en considérant qu'il ne s'agit pas là de la version officielle dudit rapport, ne pourront pas télécharger cette version ESEF sur eCorporate.
9. Si le déposant souhaite déposer le rapport ESEF en plusieurs langues, un fichier de reporting ESEF distinct par langue (NL, FR, EN) doit être téléchargé.

3. Validation

Le logiciel eCorporate procède à une série de validations techniques sur les rapports financiers annuels déposés.

Un fichier donnant les résultats de ces validations techniques est ensuite mis à la disposition du déposant sur eCorporate. Les rapports financiers annuels qui ne comprennent pas de comptes IFRS consolidés ne sont *pas* validés.

Le fichier de résultats de validation est fourni au déposant pour l'*aider* à respecter ses obligations en matière de reporting ESEF. Il peut contenir des avertissements et mettre en avant des erreurs et des erreurs graves.²

Comme le fichier de validation regroupe les résultats d'une série de contrôles techniques, la FSMA recommande aux sociétés concernées de consulter des experts techniques afin d'en tirer les conclusions requises sur les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter.

Le fait qu'aucun point ne soit relevé dans le fichier de résultats de validation ne signifie pas pour autant que le rapport financier annuel déposé soit techniquement *totalemment* conforme à la réglementation ESEF. Le logiciel eCorporate n'en vérifiera en effet pas tous les éléments et, par conséquent, ne détectera pas toutes les lacunes techniques.³

Les rapports financiers annuels seront publiés sur STORI quelles que soient les erreurs détectées lors de la validation. Les sociétés restent à tout moment responsables de la validité et du contenu des rapports déposés.

² Aux termes de la règle 2.5.1 du [ESEF Reporting Manual](#) de l'ESMA, l'inclusion d'un code exécutable n'est par exemple pas autorisée. Elle apparaîtra comme une erreur grave en cas de détection. Les ressources intégrées dans le document XHTML (et son inline XBRL) ne peuvent pas contenir de code exécutable tel que des *applets* Java, Javascript, VB-script, Shockwave, Flash. Ceci implique également qu'il ne peut y avoir de viewer XBRL dans le fichier. Les ressources intégrées dans le dossier de reporting ZIP ne peuvent pas renvoyer à des références externes au dit dossier.

³ Le logiciel de validation pourrait faire l'objet de différentes mises à jour durant la phase initiale. Il sera par après régulièrement ajusté, en fonction notamment des mises à jour annuelles du [règlement ESEF](#).

4. Environnement de test ESEF

L'environnement de test eCorporate restera *temporairement* disponible. Le déposant d'un rapport financier annuel en ESEF pourra ainsi vérifier au préalable, et sans publication automatique sur STORI, quels résultats de validation il recevrait en cas de dépôt sur eCorporate.

L'accès à l'environnement de test se fait de la même manière qu'à l'environnement de production. L'environnement de test est accessible en allant sur le site <https://ecorporate-test.fsma.be>. Les utilisateurs doivent détenir un certificat valide.

Il va de soi que les sociétés qui utilisent l'environnement de test ESEF restent tenues de télécharger leur rapport financier annuel sur eCorporate.